



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°13 – REUNION DU 30 OCTOBRE 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine, M. GILBERT Francis
Membre coopté :	
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. BAUDOUIN Gilles, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise Niort

Le procès-verbal n°12 du 23 octobre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°13 / Réunion du 30 octobre 2025

WEEK-END DU 25-26 OCTOBRE 2025

Match n° 54223277 Limalonges (2) – Sauzéen Usa (2) en Séniors D5, Poule H

Arbitre : M. CLUSEAU Mickael

Dossier transmis par la commission Litiges et Contentieux avec son PV n°3 du 30 Octobre 2025.

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux à savoir :

Limalonges (2) – Sauzéen Usa (2) = 3 -0 et pénalité de moins un (-1) point à Sauzéen Usa (2) en Séniors D5, Poule H.

FORFAIT

Amende de 52€ :

- ⌚ Match n° 53899346 Airvo St Jouin (1) / Champdeniers Pamplie (1) en Séniors Futsal D2.
 - **Champdeniers Pamplie 2^{ème} forfait**

Amende de 42€ :

- ⌚ Match n°53908497 FC3C (3) / Cerizay Portugais (2) en séniors D4, Poule A.
 - **Cerizay Portugais 1^{er} forfait.**

Amende de 32€ :

- ⌚ Match n°54417092 Pays de l'Ouin (5) / Beaulieu Breuil (4) en séniors D5, Poule A.
 - **Pays de l'Ouin 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n°54257427 Brûlain (1) / Pays Maixentais (1) en séniors F à 8, Poule D.
 - **Pays Maixentais 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n°54232598 Ent. Venise Verte- Avenir 79 (1) / Champigny (1) en séniors F à 8, Poule B.
 - **Ent. Venise Verte-Avenir 79 1^{er} forfait.**

FMI OU FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 28€ au club surligné en gras :

- ⌚ Match n°53906394 **Chauray (3)** / FC Boutonnais (1) en Séniors D2, Poule Sud.
- ⌚ Match n°54480343 **FC Granzay (1)** / Beauvoir/Niort (3) en Séniors D5, Poule G.
- ⌚ Match n°54207002 St Aubin le Cloud (3) / **Chiché (3)** en Séniors D5, Poule D.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°13 / Réunion du 30 octobre 2025

DEMANDE TARDIVE DE MODIFICATION

Amende de 28€ au club surligné en gras :

- 🕒 Match n°54198574 St Cerbouillé (3) / **Pays Argentonnois** (4) en Séniors D5, Poule B.

REPROGRAMMATION DE RENCONTRES SENIORS DU 26 OCTOBRE 2025

- ❖ Match n°53960826 Amical Sauzéen (1) / USDS (3) en D4, Poule D **au 11 janvier 2026**.
- ❖ Match n°54198574 St Cerbouillé (3) / Pays Argentonnois (4) en D5, Poule B **au 14 décembre 2025**.

COURRIERS

- 📧 Du club de l'**Union Sud Deux-Sèvres** concernant des changements de lieux de matches pour ses équipes Séniors. Pris note. Nécessaire fait.
- 📧 Du club du **GJ Orée de l'Autize** concernant le droit à l'image. Pris note. Réponse faite.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu des communes de : Aiffres, Largeasse (jusqu'au 06 janvier), Mairé L'Evescault.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET